

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A.F.P.L
95 boulevard bERTHIER
75017 Paris 17

V/REF :

N/REF : 2005 B 27 / 2011-A-2382

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 26/07/2011,

Rapport du commissaire à la transformation
- et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la SARL AZ COLOR en SAS du
30/06/2011

P.V. d'assemblée du 08/07/2011

- Transformation en SAS
- Fin des fonctions du gérant - Nomination du Président - Nomination du CCT et du CCS -
Réalisation définitive de la transformation - Lettre d'acceptation des fonctions du CCT et du CCS
-

Statuts mis à jour

Concernant la société

A-Z COLOR
Société par actions simplifiée
19 ZA de la Croix Saint-Mathieu
28320 Gallardon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2382 le 26/07/2011

R.C.S. CHARTRES 480 409 846 (2005 B 27)

Fait à CHARTRES le 26/07/2011,

Le Greffier



AZ COLOR
SARL au capital de 273 000 €
Siège social : 19 ZA de la Croix Saint Mathieu
28320 Gallardon
RCS Chartres B 480 409 846

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AZ COLOR EN SAS**

Messieurs les associés,

En exécution des missions qui nous ont été confiées par décision unanime des associés en date du 22/06/2011, de commissaire à la transformation, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce d'une part et en application de l'article L. 223-43 du même code d'autre part, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social d'une part et à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation d'autre part.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

- Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Paris, le 30 juin 2011

ATC
Alexandre Tellier
Commissaire aux comptes
et commissaire à la transformation

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Alexandre Tellier, is written over the printed name and title.